



Conférence de presse du comité contre l'initiative biodiversité du 13 juin 2024

L'initiative sur la biodiversité nuit aux régions de montagne et au tourisme

Christine Bulliard Marbach, conseillère nationale (Centre / FR) et présidente du SAB - Groupement suisse pour les régions de montagne

Le SAB - Groupement suisse pour les régions de montagne s'oppose fermement à l'initiative sur la biodiversité. Les régions de montagne fournissent déjà de nombreuses prestations en faveur de la biodiversité. Dans ce contexte, le SAB s'oppose à l'introduction de contraintes et de restrictions supplémentaires, telles que celles prévues par l'initiative sur la biodiversité. Le SAB recommande donc de voter clairement « non », lors de la votation du 22 septembre 2024.

Une importante contribution à la biodiversité

Les régions de montagne et les espaces ruraux apportent déjà une contribution très importante à la biodiversité et à l'entretien des paysages. C'est notamment dans les régions de montagne que se trouve une grande part des surfaces agricoles cultivées de manière biologique. Dans certaines d'entre elles, comme au sein de l'Albula, cette part est supérieure à 80%. De nombreuses zones protégées, telles que les sites IFP, les zones alluviales, les marais et les prairies sèches, se trouvent naturellement dans les régions de montagne. Dans plusieurs régions, on renonce délibérément à l'exploitation de l'énergie hydraulique ; une particularité qui est garantie par contrat. Les cours d'eau sont fortement renaturés et rendus à nouveau franchissables pour les poissons, grâce à des échelles à poissons. L'espace réservé aux cours d'eau ne peut plus être exploité que de manière extensive. La liste pourrait encore être allongée à volonté...

Des restrictions massives

Une acceptation de l'initiative entraînerait d'importantes restrictions. Si les 30% de la surface du pays devaient être dédiés à la biodiversité, il est facile d'imaginer où seraient prises ces surfaces. De nombreux secteurs, comme l'agriculture, le tourisme, la sylviculture, la construction, l'approvisionnement en énergie et les infrastructures de desserte, telles que les routes et les voies ferrées, devraient s'attendre à des limitations. Dans le domaine énergétique, l'initiative représente un pas en arrière, par rapport aux compromis politiques conclus ces dernières années, afin de développer les énergies renouvelables ; solution acceptée par le peuple lors de la votation du 9 juin 2024. Le tourisme serait également touché. Les projets relatifs aux infrastructures touristiques sont aujourd'hui déjà soumis à de coûteuses procédures d'autorisation. L'acceptation de l'initiative rendrait encore plus difficile la rénovation de chemins de randonnée et de VTT, d'installations de remontées mécaniques, d'hôtels, de restaurants de montagne, etc.

Les communes aussi fortement touchées

Les communes seraient également fortement concernées par une acceptation de cette initiative. Dans ce cas, non seulement la Confédération et les cantons, mais aussi les communes, devraient adapter leurs planifications et accepter des restrictions supplémentaires. Le développement de l'urbanisation vers l'intérieur serait freiné, en raison de l'importance accrue accordée à la culture du bâti. Or, de nombreuses communes doivent déjà faire face à des limitations, en raison de la loi sur l'aménagement du territoire et de



Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete
Groupement suisse pour les régions de montagne
Gruppo svizzero per le regioni di montagna
Gruppa svizra per las regiuns da muntogna

l'initiative sur les résidences secondaires. De nombreuses communes de montagne et rurales sont actuellement confrontées à une forte pénurie de logements. Des restrictions supplémentaires, dans le domaine de la culture du bâti, rendraient difficile, voire impossible la réutilisation de bâtiments existants.

Les régions de montagne et les espaces ruraux n'ont pas besoin de contraintes supplémentaires. L'initiative sur la biodiversité en crée de nouvelles, limitant ainsi leur marge de manœuvre ; c'est pourquoi elle doit être clairement rejetée.